

## LA CCI FRANCE RUSSIE

LA CCI FRANCE RUSSIE EST LA STRUCTURE DE RÉFÉRENCE DANS LES RELATIONS ÉCONOMIQUES ENTRE LES DEUX PAYS, RÉUNISSANT 450 ENTREPRISES MEMBRES. PARTENAIRE CLÉ DE LA COMMUNAUTÉ D'AFFAIRES, ELLE ENCOURAGE UN DIALOGUE CONSTRUCTIF POUR RENFORCER LES LIENS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIAUX.

### QUESTIONS

#### QUAND PEUT-ON UTILISER LA MÉDIATION ?

A tout moment. Elle est mise en œuvre par les parties, lorsqu'elles en conviennent ou en présence d'une clause de médiation dans leur contrat.

#### COMMENT SE DÉROULE LA PROCÉDURE ?

Les parties décident ensemble du lieu et des modalités des discussions et choisissent le médiateur. Elles peuvent faire appel à leurs avocats pour les assister.

#### QUELLE EST LA DIFFÉRENCE AVEC LE TRIBUNAL D'ARBITRAGE ?

Le processus de médiation permet aux parties de conserver la maîtrise de la solution à leur conflit, contrairement à une sentence arbitrale imposée aux parties. Une médiation est par ailleurs sensiblement moins onéreuse qu'une procédure arbitrale.

#### POUR PLUS D'INFORMATIONS :

10 Milioutinski per. bât 1  
101 000 Moscou  
mediation@ccifr.ru  
+7 (495) 721-38-28  
[cm.ccifr.ru](http://cm.ccifr.ru)



**RÉSOUTRE  
LES LITIGES AVEC  
VOS PARTENAIRES  
GRÂCE AU CENTRE  
DE MÉDIATION  
AUPRÈS DE LA  
CCI FRANCE RUSSIE**



## LE PRINCIPE

**LA MÉDIATION EST UN PROCESSUS STRUCTURÉ ET VOLONTAIRE PAR LEQUEL DEUX OU PLUSIEURS PARTIES TENTENT DE PARVENIR À UN ACCORD, EN DEHORS DE TOUTE PROCÉDURE JUDICIAIRE, EN VUE DE PRÉVENIR OU DE RÉSOUDRE À L'AMIABLE LEURS DIFFÉRENDS, AVEC L'AIDE D'UN TIERS (LE MÉDIATEUR).**

## LE 1<sup>ER</sup> CENTRE DE MÉDIATION INTERNATIONAL EN RUSSIE

La CCI France Russie vous soutient dans votre développement en Russie avec son Centre de Médiation indépendant.

**IL EST PRÉSIDÉ PAR CHARLES-HENRI ROY, AVOCAT ET MÉDIATEUR EXERÇANT SON ACTIVITÉ EN FRANCE ET EN RUSSIE DEPUIS PLUS DE 15 ANS.**

## LES AVANTAGES

### RÉSOLURE RAPIDEMENT UN CONFLIT

- ▶ Evitez une procédure judiciaire aléatoire.
- ▶ Réglez votre litige en moins de 3 mois.
- ▶ Economisez votre temps et argent.

### UNE PROCÉDURE SIMPLE ET VOLONTAIRE


- ▶ Facilitez le dialogue entre les parties.
- ▶ Echangez en toute confidentialité.
- ▶ Conservez de bonnes relations avec vos partenaires.

### INDÉPENDANCE D'ACTION

- ▶ Un tiers neutre, indépendant et impartial, est en charge de la médiation.
- ▶ Le médiateur est proposé par le Centre ou par les parties (sous réserve d'acceptation par le Centre).

### UN PROCESSUS CONSENSUEL

- ▶ L'accord est élaboré par les parties et leurs avocats.
- ▶ A défaut d'accord, les parties reprennent leur liberté de poursuivre une procédure arbitrale ou judiciaire.

- 
- ▶ ADAPTÉ AUX CONFLITS ENTRE LES ENTREPRISES RUSSES ET ÉTRANGÈRES
  - ▶ DES MÉDIATEURS INTERNATIONAUX QUALIFIÉS ET EXPÉRIMENTÉS, RUSSES ET ÉTRANGERS
  - ▶ UNE MÉDIATION SUR LE TERRITOIRE RUSSE ACCÉLÉRANT LES DÉMARCHES